Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-57DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.11.06 - 09
Objet : PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – « ARBRE DE NOËL DES ENFANTS » - ANNEE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 06 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 02 novembre 2026 qui leur a été adressée le 02 novembre 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 02 novembre 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane, Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, 1ère adjointe, Mr LE QUEUX Pascal, 2ème adjoint, Mme CLÉRO Anne-Marie, 3ème adjointe, Mr DELATTE Didier, 4ème adjoint, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mr RONCIERE Anthony, Mr HOUEIX Ludovic.

Était absente donnant pouvoir : Mme QUESTROY Nathalie donnant pouvoir à Mr PIROU Christophe.

Étaient absents : Mme LERCH Cathy, Mr BIGORGNE Cédric.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	01	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-57DEL2026-DE

****

DELIBERATION DCM2026.11.06 - 09- PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – « ARBRE DE NOËL DES ENFANTS » - ANNEE 2026

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

****

Madame le Maire fait la lecture du courrier de l'OGEC du RPI MOHON/ST MALO DES 3 FONTAINES à l'assemblée délibérante.

Au regard des conséquences de la fermeture de la salle polyvalente de la commune.

Considérant les frais supplémentaires engendrés par le coût du transport des élèves, de 250 € à titre indicatif sur l'année 2026, et le coût de la location de salle de 397 € la même année.

Il convient donc de proposer une aide financière exceptionnelle à l'OGEC. Notons qu'il y'a 50 élèves de Mohon qui participent au spectacle de Noël pour cette année 2026 sur un total de 75 élèves.

Ainsi, madame le Maire propose, dans un esprit d'équité et en relation avec la commune voisine de Saint-Malo des Trois Fontaines, de prendre en charge une partie des coûts de l'opération au prorata du nombre d'élèves de la commune de Mohon qui y participent.

En outre, madame le Maire propose une participation de la commune de Mohon à hauteur de 431 euros.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-57DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	02
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	11
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	**11**
CONTRE	00

- **APPROUVE** la participation exceptionnelle de la commune aux frais supplémentaires de l'organisation de l'Arbre de Noël, pour un montant de 431 euros ;

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 10 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr DELATTE Didier

Le Maire,

Mme DENIS Josiane